

**CIRCULAIRE n° 8 – Nouveau protocole de gestion des cas d'application dans le secondaire**

Chers parents,

La circulaire 8425 (13/01/2022) actualise le protocole de gestion des cas et des contacts Covid-19 dans les établissements scolaires. Voici les dernières mesures :

- **Identification des cas contacts par le Call Center qui prend en compte l'état vaccinal des élèves en cas de contact étroit avec une personne positive au Covid-19.**
  - ⇒ *Si votre enfant est testé positif, nous vous encourageons à contacter le Call Center pour donner toutes les informations nécessaires afin qu'ils identifient les cas contacts à haut risque. Vous pouvez parallèlement contacter vous-mêmes les cas contacts à haut risque.*
  - ⇒ *Un **appel ou un mail au Collège** vous est aussi demandé pour nous permettre de suivre l'évolution de la situation dans les classes même si nous ne sommes plus habilités à réaliser le tracing (le tracing est obligatoirement pris en charge par le Call Center).*
- **Communication aux parents par MAIL des cas de contamination confirmés par un test PCR dans la classe de leur enfant**
  - ⇒ *Des recommandations accompagnent ce mail : **surveiller l'apparition de symptômes durant 10 jours** et le cas échéant, réaliser un test PCR et durant ces 10 jours, limiter les activités de l'enfant, éviter les contacts avec des personnes vulnérables et conserver les mesures de distanciation.*
- **Annulation de l'Emergency Brake (une fermeture sanitaire de classe ou d'école ne survient qu'en cas de situation préoccupante et est décidée par l'AVIQ).**
  - ⇒ *Il est possible que vous receviez plusieurs courriers durant une même semaine identifiant des cas positifs dans la classe de votre enfant. **Il n'y a plus de fermeture automatique de classe selon un nombre défini de cas.** Nous avons conscience du stress que de tels courriers répétitifs risquent d'engendrer. Sachez que nous surveillons chaque classe et que nous alertons de la situation en temps réel le PSE/l'AVIQ. La décision de fermeture leur revient. Si elle n'intervient pas, c'est que cette fermeture n'a pas lieu d'être.*
- **Absence de quarantaine ou d'isolement lorsque l'élève cas contact à haut risque dans certains cas.**
  - ⇒ *Lorsque le jeune a été testé PCR positif confirmé endéans les 5 mois ou a reçu la vaccination de base (2 doses de Pfizer ou Moderna), il ne doit pas être en quarantaine.*
  - ⇒ *Il faut surveiller des symptômes durant 10 jours et **il est vivement recommandé de réaliser un autotest quotidiennement.***
- **A noter qu'un autotest positif doit toujours être confirmé par un test PCR qu'il est possible d'obtenir auprès du Call Center (02/214 19 19).**

Nous sommes profondément conscients de l'assouplissement majeur des mesures prises par le gouvernement. Nous ne pouvons que vous recommander de bien surveiller les symptômes ou de réagir si votre enfant a été contact à haut risque en procédant à des autotests préventifs, afin de protéger au mieux votre famille et la collectivité. **Le PSE de Jolimont reste disponible pour répondre aux questions de santé : 064 23 33 54 – [psejolimont@jolimont.be](mailto:psejolimont@jolimont.be)**

Nous restons à votre écoute et vous encourageons à poursuivre notre partenariat dans la confiance réciproque, valeur essentielle pour traverser la crise durable que nous vivons. Continuons à prendre soin les uns des autres.